

INTERVENTION DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Quinzième session de l'Examen Périodique Universel

24 janvier 2013

Examen du Burundi

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait tout d'abord souhaiter la bienvenue à ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne.

Ma délégation remercie le Chef de la délégation pour le rapport exhaustif, riche en informations qu'il nous a présenté. Et nous tenons à saluer la démarche inclusive adoptée par le Gouvernement marocain pour son élaboration.

Ma délégation, après avoir lu et écouté avec réel intérêt le rapport, apprécie les progrès substantiels réalisés par le Burundi dans la promotion et la protection des droits de l'homme depuis le premier examen en 2008.

En effet, les efforts consentis par le Burundi dans la consolidation des acquis en matière de promotion et protection des droits de l'homme par la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, l'adoption du code pénal de 2009 apportant des changements significatifs dans le domaine des droits de l'homme notamment l'abolition de la peine de mort et l'incrimination de la génocide et de la traite des femmes et filles, sont remarquables. Ma délégation tient à le féliciter à ce titre.

Par ailleurs, plusieurs aspects positifs évoqués dans le rapport ont retenu notre attention dont notamment des avancées significatives en matière de la promotion du droit à l'éducation du droit à la santé, des droits de l'enfant et des droits de la femme.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes :

- Adopter la loi sur la succession et les régimes matrimoniaux,
- Veiller à la mise en œuvre intégrale du cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté,
- Promouvoir l'égalité des sexes et adopter une législation visant à protéger les groupes vulnérables.

Je vous remercie.